

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil onze, le vingt six mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jean Jacques RUER donne pouvoir à Serge FAGES, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Sabine BEGASSAT.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-038

SEANCE DU 26 MAI 2011

OBJET : Garantie d'emprunt HMF

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code civil,

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de travaux de réhabilitation de sa résidence située au 14 rue Louis Vernay à Vourles consistant en la rénovation des parties communes d'un montant total de 36 541 € financés par un prêt à l'amélioration, HMF (Habitations modernes et familiales) va souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt pour lequel la société sollicite la garantie de la Commune.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques du prêt :

Caractéristiques	PAM
Montant du prêt	34 714 €
Durée totale du prêt	20 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A + 60pdb*
Taux annuel de progressivité	0,50 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.
*pts de base

Monsieur le Maire énonce que compte tenu des dispositions applicables en matière de garantie d'emprunt pour les communes appartenant à la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG), cette garantie se répartit de la manière suivante :

Commune de Vourles	50 % soit	17 357 €
CCVG	50 % soit	17 357 €

Monsieur le Maire rappelle :

que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par HMF, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à HMF pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société HMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société HMF.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES.

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES.